

Diminution des méfaits et des coûts liés à l'alcool en Saskatchewan : Examen de politiques

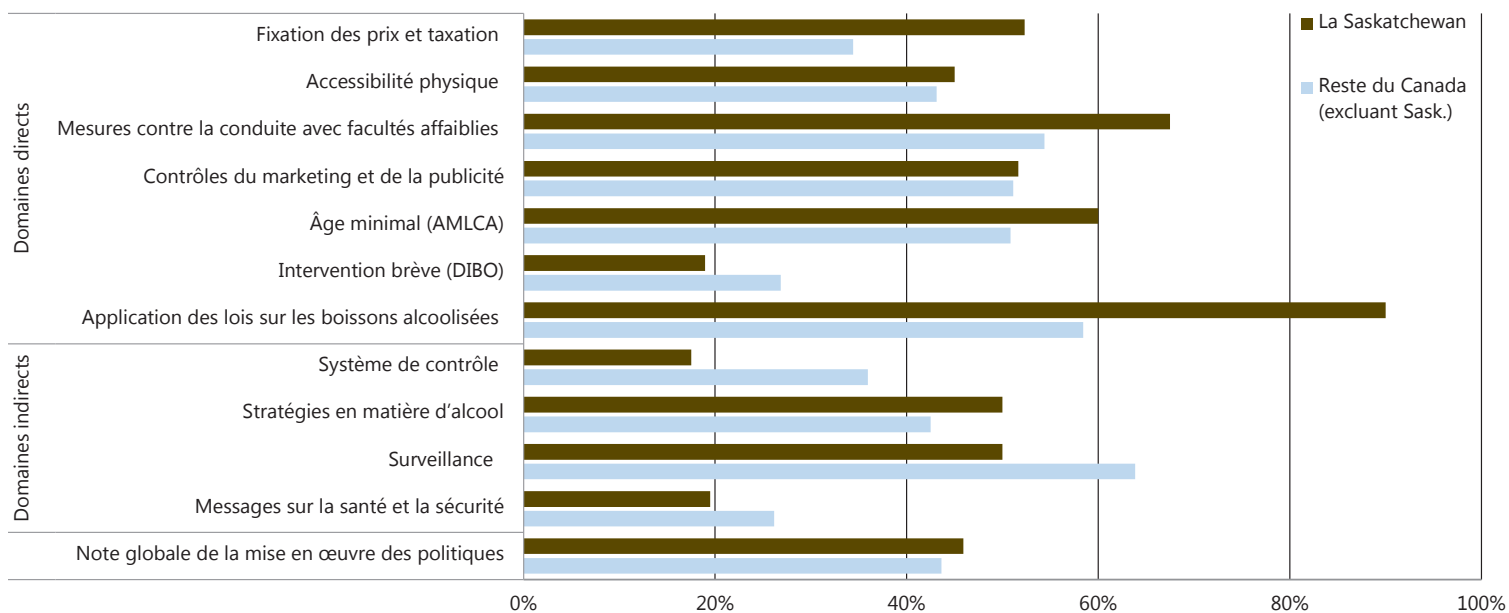
Saskatchewan

Population (2016)	1,098,352
Consommation d'alcool par habitant, âgé de 15 ans et plus*	9,0 l d'alcool pur**
Coût global des dommages liés à l'alcool (2014)	563M\$
Revenus nets tirés de la vente d'alcool (2014)***	391M\$
Type de système de vente au détail d'alcool	système mixte : public et privé

Le projet d'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool (ÉPCA) est une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de politiques en matière d'alcool, fondées sur des données probantes, dans chaque province et territoire en 2017. Un cadre stratégique complet sur l'alcool a été élaboré et il contient les meilleures pratiques de référence (gold standard) dans 11 domaines de politique différents. Les sept premiers domaines ont fait la preuve de leur efficacité en tant que moyen de réduire directement la consommation d'alcool et/ou les dommages liés au niveau de la population. Les quatre derniers domaines sont composés de stratégies éprouvées qui facilitent plus indirectement la mise en œuvre des sept premiers domaines. Voir Stockwell et al, 2019²⁴ pour la méthodologie complète et les résultats.

Les notes présentées dans ce résumé reflètent la mesure dans laquelle la Saskatchewan a mis en œuvre les meilleures pratiques de référence figurant dans le cadre des pratiques sur les politiques en matière d'alcool de l'ÉPCA. **Dans l'ensemble, la Saskatchewan a obtenu une note de 46 % en 2017, soit deux points de pourcentage au-dessus de la note moyenne de 44 % obtenue par le reste du Canada (Saskatchewan exclue).**

Notes de domaine, Saskatchewan vs. reste du Canada, 2017








* Ajusté pour tenir compte de la consommation d'alcool non comptabilisée. ** Équivalent à 530 verres standard (1 verre standard contient 17,05 ml d'alcool pur et équivaut à 341 ml de bière à 5 %; 142 ml de vin à 12 %; ou 43 ml de spiritueux à 40 %). *** Revenu net des régies des alcools, totalité des taxes et autres revenus. Voir le rapport ÉPCA pour la liste complète des sources de données²⁴.

Pratiques prometteuses en Saskatchewan









- La Saskatchewan applique des **prix minimaux** à l'alcool vendu dans tous les points de vente d'alcool à consommer sur place ou emporter. Les prix minimaux pour la vente d'alcool à emporter sont fixés en partie pour refléter le volume d'alcool contenu dans la boisson. De plus, les **taxes de vente** sur l'alcool vendu en Saskatchewan sont 4 % plus élevées que la TVP imposée sur les autres biens de consommation.
- *Les **heures d'ouverture** dans les établissements où l'alcool est consommé sur place et des magasins de vente au détail d'alcool à emporter sont réglementées par la province.
- Les règlements provinciaux **permettent d'imposer des restrictions sur le nombre de permis d'alcool de chaque type**. Le district administratif du Nord de la Saskatchewan impose également des restrictions quant à la densité des points de vente d'alcool à emporter, qui doivent être situés à au moins 40 km les uns des autres.
- Le **programme d'antidémarrage éthylométrique de la Saskatchewan répond aux meilleures pratiques de référence (gold standard)** : il s'applique aux coupables de conduite avec facultés en vertu du *Code criminel* et aux personnes qui enfreignent le programme durant les trois derniers mois de leur participation et il s'allonge progressivement pour les récidivistes et ceux qui ont un taux d'alcoolémie de 0,16 % ou plus.

Renforcer les politiques en matière d'alcool au Saskatchewan (1/2)

Domaine de politique	Note	Recommandations sélectionnées
 Fixation des prix et taxation	52% D-	Veiller à ce que les prix minimums soient fixés par « verre standard » (=17,05 ml d'alcool pur) à un tarif d'au moins 1,75 \$* dans les magasins de vente pour emporter et 3,50 \$* dans les établissements où l'alcool est consommé sur place , après taxes et sans exception (prix recommandés en 2019). Indexer annuellement les prix , selon le taux d'inflation propre à la Saskatchewan, pour s'assurer que l'alcool ne devienne pas moins cher que d'autres produits de consommation au fil du temps.
 Accessibilité physique	45% F	Étendre les restrictions législatives sur la densité des points de vente aux régions situées au-delà du district administratif du Nord de la Saskatchewan. Limiter l'accessibilité à l'alcool en réduisant les heures de vente ; ne pas permettre la vente d'alcool tôt le matin (c.-à-d. avant 11 h 00) ou tard le soir (c. à d. après 20 h 00 dans les magasins de vente au détail et 1 h 00 du matin dans les établissements où l'alcool est consommé sur place). Songer à plafonner le nombre de consommations qu'un client peut se faire servir en même temps dans les lieux de vente où l'alcool est consommé sur place, comme les restaurants ou les bars.
 Mesures contre la conduite avec facultés affaiblies	68% C+	Renforcer le programme de délivrance graduelle des permis de conduire en augmentant à 16 ans l'âge minimal pour commencer le programme (même pour les gens suivant des cours de conduite) et en allongeant à au moins trois ans la durée du programme. Introduire des restrictions sur la conduite de nuit pour les conducteurs de l'étape 2 et introduire des règles de tolérance zéro pour le cannabis et les drogues illicites pour tous les conducteurs durant le programme.
 Contrôle du marketing et de la publicité	52% D-	Exiger un processus de présélection obligatoire pour toutes les publicités sur l'alcool , effectuée par une autorité indépendante, afin de confirmer que les publicités respectent les restrictions relatives au contenu avant leur publication. Désigner une autorité indépendante chargée d'appliquer les restrictions en matière de publicité en Saskatchewan.
 Âge minimal légal de consommation d'alcool	60% C-	Augmenter l'âge minimal légal de consommation d'alcool et envisager des politiques qui accordent un accès légal progressif à l'alcool par la restriction de la quantité et du type d'alcool pouvant être acheté dans des contextes précis entre 19 et 21 ans.

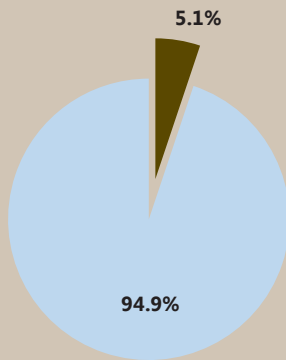
DOMAINES DE POLITIQUES DIRECTS

Renforcer les politiques en matière d'alcool au Saskatchewan (2/2)

Domaine de politique		Note	Recommandations sélectionnées
DOMAINS DE POLITIQUES DIRECTS	 <p>Dépistage, intervention brève et orientation</p>	<p>19%</p> <p>F</p>	<p>Collaborer avec des professionnels de la santé pour élaborer des outils et des lignes directrices sur la pratique liée au dépistage, aux interventions brèves et à l'orientation (DIBO), qui seront mis en œuvre dans un contexte de soins de santé et en ligne, ou envisager d'adopter les ressources mises au point par le Collège des médecins de famille. La mise en ligne des outils peut accroître l'accessibilité, en particulier parmi les populations plus jeunes ou celles qui n'ont pas accès aux soins de santé en milieu clinique.</p> <p>La mise en œuvre des outils devrait faire l'objet d'un suivi afin de guider les activités à venir en matière de DIBO.</p>
	 <p>Application des lois sur les boissons alcoolisées</p>	<p>90%</p> <p>A</p>	<p>Tous les lieux de vente d'alcool à consommer sur place ou emporter devraient faire l'objet d'une inspection au moins une fois par an et de contrôles plus fréquents en fonction du risque.</p> <p>Réduire la période de recertification dans le cadre du programme de service responsable de l'alcool (Serving It Right Saskatchewan) à deux ans afin de s'assurer que les vendeurs d'alcool sont tenus au courant des lois actuelles et des meilleures pratiques pour améliorer la sécurité des environnements de consommation.</p>
DOMAINS DE POLITIQUES INDIRECTS	 <p>Système de contrôle de l'alcool</p>	<p>18%</p> <p>F</p>	<p>Dans le but de maintenir un système gouvernemental de contrôle de l'alcool efficace, au minimum, imposer un moratoire sur la privatisation accrue des magasins de vente au détail d'alcool, interdire la vente en ligne et les services de livraison d'alcool et éliminer progressivement les centres de vinification, qui encourage la vente en vrac d'alcool peu coûteux.</p> <p>Veiller à ce que les organismes responsables de la réglementation et de la vente d'alcool relèvent d'un ministère mandaté pour protéger la santé et/ou la sécurité et à ce qu'il y ait des fonds réservés en vertu d'une loi pour appuyer les initiatives de prévention et la diffusion de messages sur la santé.</p>
	 <p>Stratégie provinciale sur l'alcool</p>	<p>50%</p> <p>D-</p>	<p>Développer une stratégie spécifique sur l'alcool, sans l'intervention de l'industrie de l'alcool, qui est endossée par le gouvernement et qui comprend un éventail de politiques de santé publique fondées sur des données probantes.</p> <p>Assurer l'affectation d'un financement réservé à la stratégie, désigner un chef responsable de la sécurité et de la santé publiques pour faciliter la mise en œuvre, et mettre en place des systèmes de surveillance de la mise en œuvre et de l'efficacité.</p>
	 <p>Surveillance</p>	<p>50%</p> <p>D-</p>	<p>S'assurer que les indicateurs de la consommation d'alcool et de méfaits s'y rattachant qui font l'objet d'un suivi en Saskatchewan (p. ex. : consommation d'alcool et morbidité, mortalité et criminalité liées à l'alcool) sont rendus publics au moins une fois par année au moyen d'un système centralisé, et ce, pour favoriser une surveillance efficace des tendances en matière de consommation et de méfaits.</p>
	 <p>Messages sur la santé et la sécurité</p>	<p>20%</p> <p>F</p>	<p>Exiger par la loi que les fabricants apposent des étiquettes améliorées sur les contenants d'alcool incluant des messages sur la santé et la sécurité, des renseignements sur les consommations standards et les lignes directrices nationales sur la consommation d'alcool à faible risque; ces messages, apposés par rotation, doivent être bien en vue et accompagnés d'éléments graphiques.</p> <p>S'assurer que les messages de santé et de sécurité, prescrits par la loi et affichés dans tous les points de vente d'alcool à consommer sur place ou emporter, incluent une variété de messages axés sur la santé.</p>
Note globale de la mise en œuvre des politiques		<p>46%</p> <p>F</p>	<p>Une liste complète de meilleures pratiques de référence (gold standard) sur les politiques en matière d'alcool est disponible à l'annexe C du rapport complet de l'ÉPCA¹.</p>

Saskatchewan : Quelques constatations, 2017

Magasins de vente d'alcool au détail, Saskatchewan, 2017

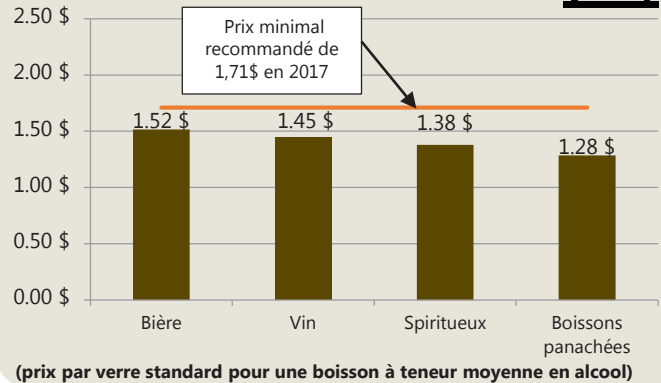


■ Magasins gouvernementaux ■ Magasins privés

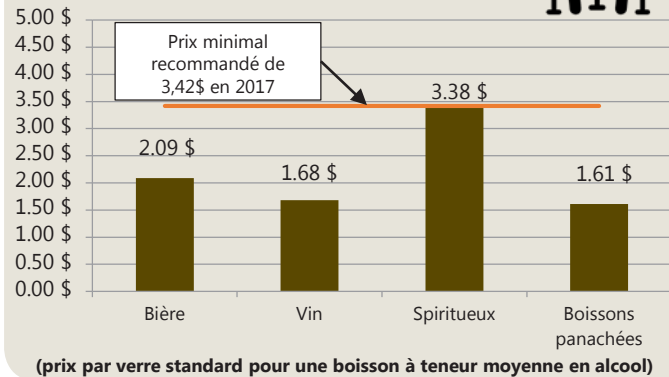
Un système de vente au détail 100 % gouvernemental est recommandé

Prix minimal par verre standard, Saskatchewan, 2017

Magasins de vente pour emporter

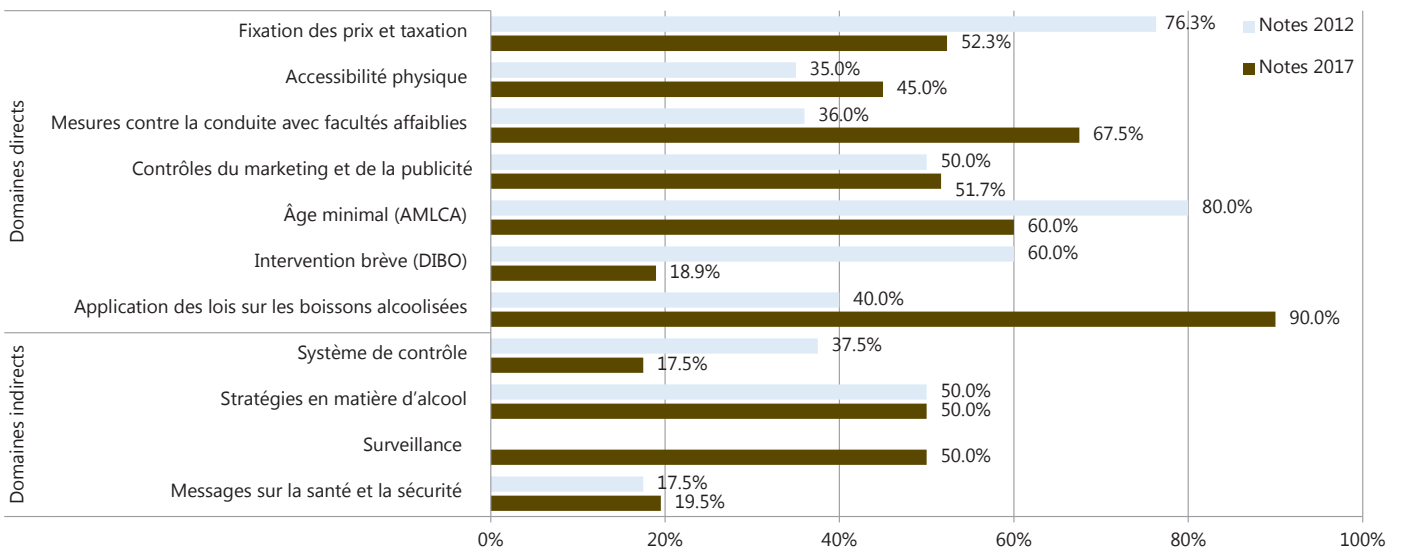


Lieux de consommation sur place (restaurants, bars, etc.)



Note: Le prix minimal de la bière dans les lieux de consommation sur place présenté ici est calculé à partir de deux catégories de prix minimum.

Notes de domaine, Saskatchewan, 2012 vs 2017

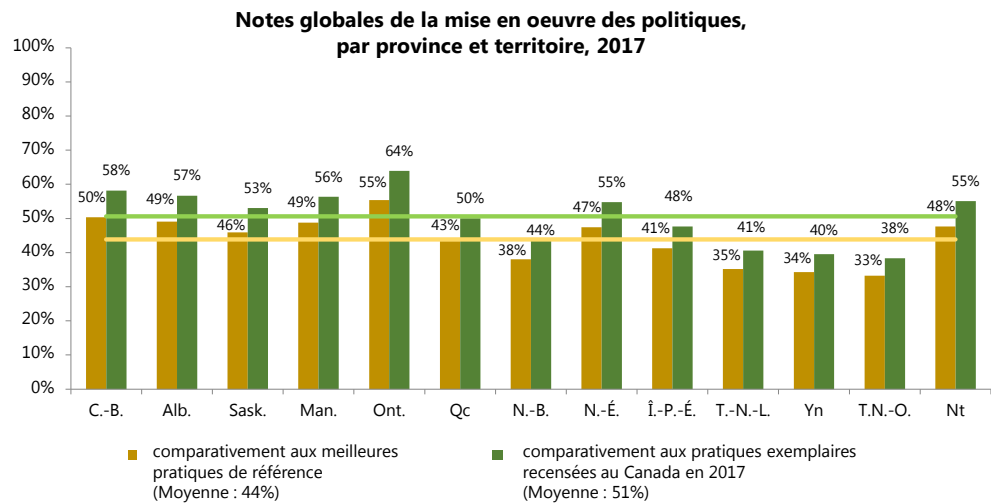


Note : Les indicateurs de politique peuvent avoir changé entre 2012 et 2017; les notes reflètent donc les meilleures pratiques au moment de la collecte des données.

Comment la Saskatchewan se compare-t-elle aux autres provinces et territoires ?

Même si, dans l'ensemble, les provinces et les territoires ont obtenu de piètres résultats par rapport aux meilleures pratiques de référence (gold standard), plusieurs exemples de bonnes pratiques ont été recensés à travers le Canada. **En fait, si une province ou un territoire choisissait d'implanter toutes les pratiques exemplaires recensées au pays, il obtiendrait une note de 87 % (Grade A).**

En se basant sur l'ensemble des pratiques exemplaires recensées, les notes ont été ajustées pour montrer comment chaque province et territoire se compare aux meilleures pratiques actuellement mises en place au Canada (barres vertes).



Prochaines étapes pour réduire les méfaits et les coûts liés à l'alcool au Saskatchewan

- Compte tenu des dommages importants et croissants causés par la consommation d'alcool, il faut accorder une plus grande priorité au financement et à la mise en œuvre de politiques efficaces en matière d'alcool, comme celles décrites dans le présent résumé et dans le rapport complet².
- Les régies des alcools devraient travailler avec des ministères qui s'occupent directement des questions de santé et de sécurité plutôt que des finances et du développement économique.
- Repenser la façon de voir l'alcool comme un produit comme les autres vendu par des détaillants du secteur privé, car cette situation entraîne une augmentation de la consommation et des méfaits qui s'y rattachent.
- Tirer des leçons des autres provinces et territoires ayant réussi à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière d'alcool (voyez qui sont les leaders en matière de pratiques exemplaires dans le rapport complet² [P12]).
- En collaboration avec des organismes non gouvernementaux et d'autres intervenants, le gouvernement doit prendre des mesures pour mettre en œuvre une combinaison de politiques au niveau de la population, qui donne la priorité aux sept premiers domaines de politiques énumérés dans le présent résumé.
- Informer le public au sujet des risques que lui fait courir l'alcool, notamment les risques comparatifs de l'alcool et d'autres substances, afin de créer un climat plus propice à l'adoption de politiques efficaces. Il est possible d'y parvenir au moyen d'initiatives comme l'apposition obligatoire d'étiquettes de mise en garde sur tous les contenants d'alcool et de messages clairs et cohérents en matière de santé publique sur un éventail de sujets liés à la santé.
- Documenter soigneusement les changements apportés aux politiques ainsi que surveiller et évaluer régulièrement les résultats liés à la santé et à la sécurité publiques lorsqu'il est question d'alcool pour mieux éclairer l'élaboration des prochaines politiques.

Citation suggérée : Wettlaufer, A., Vallance, K., Chow, C., Stockwell, T., Giesbrecht, N., April, N., Asbridge, M., Callaghan, R., Cukier, S., Davis-Macnevin, P., Dubé, M., Hynes, G., Mann, R., Solomon, R., Thomas, G., Thompson, K. (2019). Diminution des méfaits et des coûts liés à l'alcool en Saskatchewan : Examen de politiques. Victoria, C.-B. : Institut canadien de recherche sur l'usage de substances, Université de Victoria.

Remerciements : Nous remercions tous les intervenants provinciaux et territoriaux qui ont formulé de précieux commentaires pour ce projet et qui ont contribué aux activités de collecte et de validation des données. Nous exprimons notre gratitude à MADD Canada qui nous a permis d'utiliser les documents de son examen législatif de 2018. Nos remerciements vont également à nos trois experts externes Robyn Burton, Toben Nelson et Tanya Chikritzhs et à tous les membres de l'équipe élargie du projet. Cette étude a été financée par le Programme sur l'usage et les dépendances aux substances de Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles de Santé Canada ou des autres organisations qui y sont mentionnées.

«Pour en apprendre plus sur le projet d'Évaluation des politiques canadiennes sur l'alcool, lire d'autres résumés provinciaux ou territoriaux et télécharger la version intégrale des rapports fédéral et provincial/territorial, veuillez visiter le site alcoholpolicy.cisur.ca ou envoyer un courriel à l'adresse cisur@uvic.ca.